

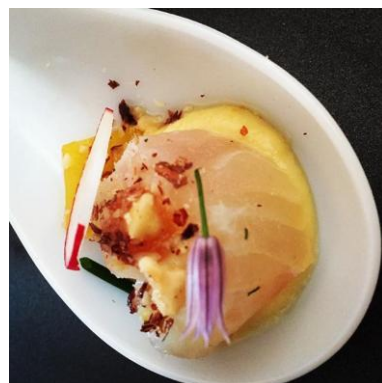
La Folle Virée gourmande



[@dominique_lebel_photographe](#)



[@mamzellebouton](#)



[@juliejomphe](#)

Cahier des charges

Une initiative coordonnée par Tourisme Îles de la Madeleine en collaboration avec le Bon goût frais des Îles de la Madeleine et la corporation culturelle Arrimage



Dernière mise à jour : décembre 2017

Un événement tout en saveurs et en couleurs pour les Îles de la Madeleine!

Au grand plaisir des épcuriens, et ce, à chaque début d'été, des restaurateurs joignent leur créativité à celle des producteurs et des artistes des Îles de la Madeleine afin de mettre en valeur le meilleur de l'archipel lors de soirées gastronomiques uniques et thématiques.

L'apparition de la Folle Virée gourmande n'est pas fortuite...

Elle découle en fait d'une initiative du potier Patrick Leblond, «Artisans à table !» dans laquelle une douzaine d'artisans se sont inspirés des produits du terroir pour créer des objets utilitaires qui leurs étaient destinés. La Folle Virée gourmande est devenue, au fil des ans, un événement gastronomique incontournable dans la région.



Foire aux questions – restaurateurs

1. Qu'est-ce que la Folle Virée gourmande ?

La Folle virée gourmande est un rendez-vous annuel où chaque restaurant participant présente un chef et un menu spécial inspiré du jumelage avec un producteur ainsi qu'un artiste de la région. Cet événement gastronomique fait la promotion des produits locaux et stimule le tourisme en début de saison. Depuis sept ans déjà, la Folle Virée gourmande propose, tant aux résidents qu'aux visiteurs, un calendrier de soirées gastronomiques thématiques et uniques.

2. Quelles sont les dates de la Folle Virée gourmande ?

La prochaine Folle Virée gourmande aura lieu entre le **dimanche 10 juin et le samedi 30 juin 2018**.

3. Qui sont les partenaires de l'événement ?

Tourisme Îles de la Madeleine coordonne l'initiative et travaille en collaboration avec Le Bon goût frais des Îles de la Madeleine et la corporation culturelle Arrimage notamment afin d'assurer la promotion de l'initiative.

4. Qui peut participer ?

Tous les restaurateurs peuvent organiser un événement thématique dans leur salle à manger. Il suffit de s'associer avec un artiste¹ et un producteur afin de proposer une soirée qui sort de l'ordinaire au client.

Pour faciliter les maillages, Tourisme Îles de la Madeleine et ses partenaires organisent une **activité de réseautage qui aura lieu le mercredi 31 janvier 2018** (l'heure et le lieu sera confirmé après la période des Fêtes).

¹ Le terme « artiste » englobe à la fois, l'artisan, l'artiste ou l'écrivain qui participe à la programmation de la Folle Virée gourmande en mettant sa pratique artistique (arts du cirque, arts numériques, arts visuels, chanson et musique, cinéma et vidéo, danse, littérature et conte, métiers d'art, théâtre) à profit en concertation avec le restaurateur et le producteur.

5. Comment inscrire mon restaurant à l'événement ?

En remplissant un formulaire d'inscription (assurez-vous d'être éligible en consultant les critères de participation à la page 6 et 7).

Pour obtenir le formulaire d'inscription, vous pouvez rejoindre Jason Bent, agent de développement par [courriel](#) ou par téléphone (418) 986-2245, poste 228. Le formulaire inclut un lien pour visualiser le calendrier et réserver votre date.

La date limite pour s'inscrire est le vendredi 2 mars 2018.

Le coût de participation est fixé à 35\$ + taxes par établissement.

Nouveautés en 2018 :

- Les **déjeuners thématiques** sont désormais permis.
- Pour optimiser les retombées liées à l'organisation de l'événement, un restaurateur peut **organiser deux (2) soirées/matinées consécutives**.
- Afin d'accroître le potentiel touristique de l'initiative, la version finale du programme sera diffusée en avril (versus mai).

6. Pourquoi devriez-vous participer ?

- Pour vous attirer une nouvelle clientèle, locale et touristique.
- Pour bénéficier d'un fort achalandage lors de votre soirée, à un moment de l'année généralement plus tranquille.
- Pour mettre de l'avant le savoir-faire et le talent des producteurs, artistes et artisans madelinots.
- Pour profiter des outils et de la campagne marketing entourant l'événement.
- Pour innover!

7. Comment les clients participeront-ils ?

Les clients réserveront auprès du restaurant (par téléphone ou courriel) ou se dirigeront directement vers votre établissement le jour de votre événement. La clientèle sera rejointe notamment par les campagnes de promotion des partenaires de la Folle Virée gourmande.

8. Comment pourrez-vous maximiser votre participation ?

- En proposant un menu créatif et original.
- En tissant des collaborations profitables avec vos partenaires.
- En publiant les détails de votre soirée thématique sur votre site Internet et celui de vos collaborateurs.
- En utilisant les médias sociaux.
- En affichant le logo de la Folle Virée gourmande dans vos communications (médias sociaux, site Internet, menu, affiches, etc.)
- En renseignant bien votre personnel à propos de la Folle Virée gourmande.
- En faisant la promotion des autres établissements qui participent à l'événement.

9. De quelle visibilité bénéficierez-vous ?

- Tourisme Îles de la Madeleine
 - La promotion de l'événement est assurée sur les différentes plateformes de Tourisme Îles de la Madeleine (site Internet et médias sociaux) ainsi que le Guide touristique officiel, et ce, dans les deux langues officielles.
 - En plus de la page de l'événement sur le site Internet de Tourisme Îles de la Madeleine, chaque événement thématique fait l'objet d'une présentation détaillée sur la fiche membre du restaurateur participant.
- Presse spécialisée
 - Des journalistes et des blogueurs peuvent être invités dans certains restaurants afin de couvrir l'événement et promouvoir la région.
- Médias
 - L'événement bénéficie d'une couverture notamment via les médias régionaux
- Partenaires
 - Le programme est également diffusé sur les sites Internet des partenaires (Bon goût frais des Îles de la Madeleine et Arrimage).
 - En fonction du calendrier des repas thématiques, des publications Facebook sont générées par les partenaires afin de faire la promotion de tous les événements thématiques.

Critères de participation – Folle Virée gourmande

Restaurants admissibles

- Le restaurant doit être membre de Tourisme Îles de la Madeleine et du Bon goût frais des Îles de la Madeleine.
- L'établissement ne doit pas faire partie d'une chaîne de restaurants.

Menus

- Les restaurateurs sont invités à privilégier les produits locaux dans l'élaboration de leurs menus (en complémentarité de leur maillage avec un producteur).
- Le restaurateur est responsable de fournir le descriptif de son événement à Tourisme Îles de la Madeleine (texte d'environ 50 mots incluant le nom de l'artiste et le producteur).

Artistes et producteurs

- Le restaurateur s'engage à **établir un partenariat avec au moins un producteur bioalimentaire et un artiste**. Il est possible pour un restaurateur de collaborer avec plus d'un producteur ou artiste (les producteurs doivent être membres du Bon goût frais des Îles de la Madeleine et l'artiste de la corporation culturelle Arrimage).
- Le producteur et l'artiste doivent avoir un moment lors de la soirée pour parler à la clientèle et partager de l'information sur leurs produits ou sur leur démarche artistique.
- Bonnes pratiques : Le restaurateur offre un cachet ou une valeur monétaire en échange de service à l'artiste sous forme d'entente.

Service

- Votre restaurant doit accepter les réservations par téléphone ou par courriel. Vos coordonnées seront ajoutées dans la section dédiée à la Folle Virée gourmande sur le site Internet de Tourisme Îles de la Madeleine.
- Votre restaurant s'engage à faire la promotion de l'événement de la Folle Virée gourmande dans son ensemble et à bien informer la clientèle des autres soirées thématiques.

Promotion

- Le restaurateur et ses collaborateurs sont invités à promouvoir l'événement thématique notamment via les réseaux sociaux et à privilégier les mots-clés suivants: [#ilesdelamadeleine](#), [#folleviréegourmande](#) et [#fousdesiles](#)

Non-respect des critères

- Advenant une infraction quant aux critères établis ci-haut, le restaurateur se verra donner un avertissement et, si aucune modification n'est opérée, pourrait se voir retirer sa participation pour les éditions futures.

La Folle Virée gourmande... À faire virer fou!



[@ventdulargeresto](#)



[@aubergelasalicorne](#)



[@onsenfood](#)



[@annechristineboudreau](#)



[@artisansdusable](#)



[@nouumd](#)

#Fous desiles